

Arrêté Générale colonial

Arrêté n° n°44 Arrêté portant allocation d’une subvention de 3.000 francs au Comité central du centenaire de Marcelin Berthelot.

n°44

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 26 mai 1927
Numéro JO n° 366 du 31/05/1927	Date du numéro 31 mai 1927

VISAS

le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la circulaire ministérielle n° 2300 bis au 17 juin 1926 relative à la commémoration du centenaire du chimiste Berthelot; .

Vu la décision n° 325 du 4 août 1926; " Conseil d'administration entendu,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1, — Une subvention de trois mille francs, à imputer sur le budget local,

chapitre 1. article 1, de l'exercice en cours est allouée au Comité central du centenaire de Marcelin Berthelot en vue de faire participer la colonie à l'œuvre de la « Maison de chimie » à Paris édictée pour honorer la mémoire de illustre savant ; art. 2.

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera, et inséré au Journal officiel de la colonie.

chapon-baissac